

Liberté Égalité Fraternité



Éditorial



Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au titre de l'année 2020 s'inscrit dans le contexte particulier de l'épidémie du Covid-19 que notre pays a traversée et qui a bouleversé la vie de nos concitoyens et des territoires pendant plusieurs mois.

Fortement mobilisés par la gestion de la crise sanitaire, les services de l'État ont oeuvré en faveur de la protection des habitants du Valde-Marne en démontrant une solidarité d'action de tous les instants au service de nos concitoyens.

Ayant succédé à Raymond Le Deun comme Préfet du Val-de-Marne en mars dernier, j'ai pu mesurer l'étendue et la profondeur des actions engagées sous son autorité ainsi que la qualité des résultats obtenus tout au long de 2020. C'est grâce à ces résultats que nous arrivons aujourd'hui à retrouver progressivement une activité sociale, économique et institutionnelle tout en maintenant la vigilance sanitaire nécessaire.

Les services de l'État se sont attachés, en lien étroit avec tous leurs partenaires, élus, acteurs économiques et sociaux, à adapter l'organisation des services pour assurer la sécurité de tous, renforcer la veille sociale en faveur de l'hébergement et du logement, soutenir les jeunes en difficulté, poursuivre la réalisation des grands projets d'aménagement et à redonner confiance en l'avenir. En 2020, un Préfet délégué à l'égalité des chances a été nommé dans le département afin d'engager un plan d'action sans précédent destiné à rétablir de manière structurelle l'égalité des chances en faveur des populations vivant dans les quartiers urbains défavorisés. Des actions concrètes ont été engagées dans ce sens, visant à favoriser l'inclusion sociale et à mieux répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens les plus vulnérables.

L'année 2020 a également été marquée par le déploiement du plan de relance. Ce plan a d'ores et déjà permis d'encourager les nombreuses initiatives existantes sur le territoire du Val-de-Marne ou qui se mettent en place notamment dans les domaines des transitions écologique et énergétique. Il est animé par une sous-préfète en charge du plan et se poursuit désormais pour accompagner notamment les entreprises en sortie de crise.

Soyez assurés de mon engagement personnel et de celui de l'ensemble des services de l'État pour poursuivre leur action aux côtés de ceux du Conseil Départemental, des communes, des EPT et de tous les acteurs économiques et sociaux du Val-de-Marne en faveur de la santé, la sécurité, l'égalité des chances et le bien-être de nos concitoyens.

Sommaire

PARTIE 1: GERER L'URGENCE AVEC UNE PRIORITE : LA PROTECTION SANITAIRE DE POPULATION	LA p.6
 → Santé: la principale préoccupation La mise en place du confinement La distribution des masques Le développement des centres de consultation ambulatoire Le déploiement du dépistage L'organisation des services hospitaliers et de l'ARS pendant la crise La solidarité mise en place pendant la crise sanitaire La coordination des actions des professionnels de santé au sein des territoires 	p.6
 Sécurité et sûreté : l'impact de la Covid-19 sur l'activité des services de l'État Des opérations de contrôle adaptées à l'état d'urgence sanitaire Une adaptation des missions de voie publique des services de police L'impact du Covid sur la sécurité routière Les services de l'État ont eu une attention particulière pour les femmes fragilisées par la cr Le télétravail 	p.11
PARTIE 2: RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES DANS UN CONTEXTE DE PROLONGATION DE L'EPIDEMIE	p.20
 → Une veille sociale renforcée en faveur de l'hébergement et du logement La mise à l'abri L'aide alimentaire L'accès au logement pour les personnes modestes ou fragiles → Une forte mobilisation des services de l'Etat en faveur du monde économique 	p.20 p.25
 Un soutien constant aux entreprises en difficulté Les principales mesures prises par l'Etat pour soutenir les entreprises Une attention particulière accordée à la jeunesse La création de pôles d'accueil spécifiques pour les enfants des personnels prioritaires L'allocation de moyens exceptionnels pour la politique de l'égalité des chances Focus sur le développement des réponses éducatives en alternative aux poursuites 	p.27
PARTIE 3 : PREPARER L'AVENIR : UNE ACTION DETERMINEE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AMPLIFIEE AVEC LE PLAN FRANCE RELANCE	p.30
 → Poursuivre les grands projets d'aménagement → Soutenir l'investissement public local → Développer l'offre de logements sociaux dans une logique équilibrée entre les territoires et rénover les quartiers prioritaires → Assurer l'accès à un logement décent et lutter contre l'habitat indigne → Encourager la transition écologique et énergétique → Mobiliser tous les acteurs du service public de l'emploi en faveur de l'inclusion professionnelle 	p.30 p.32 p.36 p.39 p.40 p.42
Œuvrer en faveur de l'égalité des chances	n 48

2020 en dates et en chiffres

Retours, en dates et en chiffres, sur 2020. Cette année, marquée par la crise sanitaire, a conduit les services de l'Etat à :

- I. Gérer l'urgence
- II. Mettre en place des dispositifs de solidarité
- III. Agir pour préparer l'avenir

6 février

Signature du contrat de transition écologique Grand Orly Seine Bièvre, en présence d'Emmanuelle Wargon, Ministre chargée du logement



15 mars

Premier tour des élections municipales

ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 MARS & 28 JUIN 2020

17 mars - 10 mai

Premier confinement



9 avril

Visite du Président de la République au centre hospitalier du Kremlin-Bicêtre et rencontre avec les personnels de recherche



Les services de l'État mobilisés

Crise sanitaire

850 000 masques distribués

par semaine à 250 établissements

1,9 M€

attribués aux centres ambulatoires Covid-19

4 M€

d'aide alimentaire distribuée

28 juin

Second tour des élections municipales

ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 MARS & 28 JUIN 2020

Hébergement et Logement

87M€ consacrés à l'hébergement dont 22M€ pour les nuitées hôtelières

4,6M€ de subventions Anah

Économie

plus de 285 M€ distribués au titre du Fonds de solidarité

2,7 M € prêt garantie par l'État



18 décembre

Installation du premier comité de pilotage du plan de relance



16 novembre

Nomination de Madame Faouzia Fekiri, en qualité de Sous-préfète chargée de mission auprès du préfet du Val-de-Marne



30 septembre - 15 octobre

Deuxième confinement



3 septembre

Lancement du Plan de relance et mise en place des premiers groupes de travail dans le Val-de-Marne



29 juillet

Nomination d'Abdel-Kader Guerza en qualité de Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet du Val-de-Marne

Santé, principale préoccupation

La mise en place du confinement

La situation sanitaire a conduit très rapidement, au mois de mars 2020, de la décision nationale de confiner la population métropolitaine, assortie d'un pouvoir donné aux représentants de l'État dans le département de prendre des mesures locales sur le fondement d'avis de l'Agence régionale de santé. Cette situation inédite a suscité, les premiers jours en particulier, de multiples questions au plan local auxquelles il a fallu apporter une réponse.

Aussi, le centre opérationnel départemental a-til été activé dès le 15 mars 2020 et ce, jusqu'au 10 mai. 20 agents des différentes directions de la préfecture et des sous-préfectures se sont relayés 7 jours sur 7 au sein de la cellule de crise « Covid » tout au long du premier confinement, afin d'assurer un lien entre les services de l'État, les collectivités locales et les opérateurs et d'organiser les actions communes.

Parmi les actions menées, peuvent être citées :

- → la prise en compte et le suivi des situations des personnes isolées et précaires ;
- → l'accueil des enfants des personnels dits « prioritaires » pour la gestion de la crise ;
- → la prise de mesures adaptées aux circonstances locales;
 - Ex : arrêtés préfectoraux relatifs à l'interdiction d'accès aux parcs et jardins publics, à la limitation de l'activité sportive en extérieur à des plages horaires (jooging) ou à l'ouverture des marchés alimentaires et restaurants routiers ;
- → l'orientation des contrôles de police ;
- → la mise en place d'un dispositif d'aide à
- → l'isolement pour les personnes testées positives ;

- → la coordination de la chaîne funéraire ;
- → l'hébergement du personnel soignant venu en renfort des services hospitaliers du territoire;
- → la participation à la logistique de distribution des masques à la population.

Il s'agissait également d'assurer une permanence et une continuité des services de l'État en cette période de crise, une bonne diffusion de l'information émise par la cellule interministérielle de crise nationale et une interprétation et une application homogènes des consignes sur le territoire du département.

Une cellule d'information au public départementale dédiée a, en outre, été mise en place, répondant à plus de 2 500 appels et 3 000 courriels pendant cette période.

Le bureau de la communication interministérielle de la préfecture a également joué un rôle majeur en publiant quotidiennement sur les réseaux sociaux l'ensemble des mesures prises aux niveaux national et départemental. Il a répondu à des centaines d'internautes à la recherche d'informations sur la Covid-19 ou sur la continuité des services de l'Etat dans le département. Par ailleurs, les messages sanitaires et de sécurité largement diffusés ont contribué à la bonne compréhension des enjeux par les populations. Enfin, ce service a valorisé les initiatives et actions solidaires des associations et des collectivités, afin d'illustrer l'importante cohésion territoriale dont ont fait preuve les acteurs du Val-de-Marne.

Depuis la levée du premier confinement, la cellule « Covid » n'a pas cessé son activité. Le Service interministériel de défense et de protection civile continue d'assurer un suivi quotidien de la situation sanitaire

Rapport d'activités | 6

en lien avec la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, d'élaborer les mesures de restrictions et de répondre aux sollicitations des collectivités et des usagers.

La distribution des masques

Afin de permettre aux soignants de bénéficier des équipements de protection (masques, blouses, tabliers, etc.) nécessaires à la lutte contre la Covid-19, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France s'est appuyée sur des établissements de santé « pivots » pour en assurer la distribution. Ainsi, jusqu'à 850 000 masques par semaine ont pu être attribués à quelques 250 établissements de santé, établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées et aux transporteurs sanitaires du département.

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne a également bénéficié d'une dotation de masques à destination notamment des services d'aide à domicile.

10 300 masques ont également été distribués dans le cadre de l'opération Covid stop ensemble pour promouvoir le port du masque et renforcer les gestes barrières. Ce plan d'action est articulé dans le Val-de-Marne autour de quatre volets : actions de proximité dans les espaces publics, appui spécifique aux conseils locaux de santé et conseils locaux de santé mentale, actions auprès de publics précaires et des jeunes avec l'UPEC et la protection judiciaire de la jeunesse (54 interventions, 2 294 personnes sensibilisées). Enfin, des masques ont été distribués dans le cadre d'opérations de dépistage grand public menées avec l'APHP et la CPAM (distribution d'environ 250 masques par opération).

Dans un esprit de complémentarité, le Gouvernement a souhaité que les collectivités territoriales soient soutenues dans l'achat de masques destinés aux populations. L'État a pris à sa charge 50 % du coût des masques achetés par les collectivités territoriales entre le 13 avril et le 1er juin 2020.

Une subvention totale de 6 718 449 euros a ainsi été accordée aux collectivités du Val-de-Marne.



► Le développement des centres de consultations ambulatoires

Dès mars 2020, une stratégie de prise en charge des patients a permis d'isoler les patients positifs à la Covid-19 ou susceptibles de l'être en séparant les lieux de consultations afin d'éviter la propagation du virus dans les structures de soins habituelles.

Dix centres ambulatoires dédiés Covid-19 ont accueilli uniquement les patients orientés par la régulation du Centre 15 ou par un médecin.

Le financement de l'Agence régionale de santé (ARS IDF) attribué à ces structures s'est élevé à 1 913 262 €.

Le déploiement du dépistage

Les tests de dépistage PCR

premier L'ARS s'est engagée, dès le déconfinement, dans un renforcement de la politique de dépistage par tests PCR. Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale des autorités sanitaires « Tester - Alerter - Protéger ».

L'ARS a conduit en lien avec l'APHP et la CPAM 94 des opérations de dépistages massifs avec les municipalités à partir de fin mai 2020. 30 barnums ont été installés de mai à décembre en privilégiant les territoires prioritaires tels que Villeneuve-Saint -Georges, Orly, Valenton, Villeneuve- le-Roi ou encore Bonneuil-sur-Marne.

En complément de ces opérations, 6 centres de dépistage temporaires ont été mis en place sur le département avec un soutien financier de l'ARS.

Par ailleurs, deux centres de dépistages et diagnostics Covid (CDDC) ont été implantés à Vitry-sur-Seine et à Fontenay-sous-Bois ; ces derniers étant destinés à renforcer l'offre de tests sur le territoire francilien (à raison de 300 à 500 tests par jour).

Les tests antigéniques rapides

L'arrivée sur le marché des tests rapides antigéniques a permis de compléter la stratégie de diagnostic et de dépistage virologique qui reposait, initialement, uniquement sur les tests RT-PCR.

Dans le Val-de-Marne, 95 déclarations préalables ont été faites par les pharmaciens qui souhaitaient réaliser des tests antigéniques dans des locaux attenants à leurs officines.

Des tests ont également été réservés aux publics en situation de précarité :

- → suite à la mise à l'abri intervenue en novembre après l'évacuation des campements de Saint-Denis et d'Aubervilliers, tests PCR ont été réalisés sur 5 sites : La Queue en Brie, Maisons-Alfort, Bry-sur-Marne, Gentilly et Créteil, avec prise en charge de trois suspicions de Covid via le circuit ARS;
- **→** 112 structures dυ secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI) du Val-deavec un signalement Marne identifiées Covid par la cellule « Covid précarité » entre avril et décembre ainsi que la réalisation

de 47 opérations de dépistage (premières alertes le 21 avril dans un hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile - HUDA et un centre de transit de Créteil);

→ 1 signalement dans un campement de gens du voyage à Valenton.

L'organisation des services hospitaliers et de l'ARS durant la crise

L'ARS ainsi que les services hospitaliers réorganisés d'augmenter sont afin l'offre des soins hospitalière du territoire notamment à travers la réalisation d'un diagnostic territorial du niveau d'engagement établissements (établissements première ligne, établissements spécialisés, établissements intermédiaires, etc.).

La crise sanitaire a été marquée par un renforcement de la coordination entre les établissements en fonction de leurs capacités en matière de :

- → identification de filières de transferts patients établissements des « première ligne » vers les établissements « intermédiaires »;
- → coopérations public-privé pour absorber l'activité chirurgicale des établissements de « première ligne » ayant déprogrammé des interventions pour redéployer des lits et du personnel;
- → implications de 4 établissements porteurs de filières gériatriques pour appuyer les d'hébergement établissements pour personnes dépendantes (EHPAD).

Les services de l'ARS ont soutenu quotidien les structures afin de renforcer le lien ville-hôpital en complément des conférences téléphoniques hebdomadaires. Ce soutien s'est illustré notamment par des communications de doctrines et conduites à tenir, visites sur place, réponses à toutes les questions de prise en charge.

En plus de la mise à disposition des candidats aux établissements les plus en difficulté ou dans les centres de consultations ambulatoires ou dans les EHPAD, l'ARS a accompagné financièrement les établissements du Val-de-Marne impliqués dans la prise en charge Covid.



versés pour le 1er semestre 2020 correspondant aux primes exceptionnelles des soignants et aux surcoûts Covid

La solidarité mise en place pendant la crise sanitaire

Soutien des EHPAD, notamment sur le plan des ressources humaines

Une quinzaine d'infirmières de l'Éducation Nationale ont été au contact quotidien puis hebdomadaire des EHPAD et établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées (ESMSPH) d'avril à la mi-mai 2020.

L'ARS Ile-de-France a sollicité la préfecture du Val-de-Marne pour bénéficier d'un soutien humain dans la gestion des EPHAD du département.

Ainsi, la préfecture a rapidement mis à disposition 10 agents, de toutes catégories, lors du premier confinement. Ils ont été affectés dans 8 EPHAD des communes suivantes :

- → Nogent-sur-Marne,
- → L'Haÿ-les-Roses,
- → Fresnes,
- → Fontenay-sous-Bois,
- → Saint-Mandé,
- → Créteil,
- → Choisy-le-Roi.

La coordination des actions des professionnels de santé au sein des territoires

Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers constitue l'un des 4 piliers des Accords de Ségur de la Santé, signés le 13 juillet 2020.

A cet effet, a été mise en place en décembre 2020 la 1ère communauté professionnelle territoriale de Santé (CPTS) de Champignysur-Marne avec pour objectif d'améliorer sur ce territoire l'offre de soins, les soins non programmés et la prévention



La vaccination

30 Aυ septembre 2021, environ primo-injections 958 650 et 200 secondes injections ont été réalisées dans le département. 67,9% de la population totale est primo-vaccinée. Le département se classe à cette date en 4e position en Ile-de-France pour le nombre de personnes vaccinées par rapport à la population totale.

En plus des vaccinations réalisées dans les cabinets de ville (médecins, pharmacie notamment), dans les établissements médico-sociaux et de santé, la stratégie vaccinale mise en place dans le Val-de-Marne a reposé sur un réseau de 19 centres de vaccination ambulatoires portés par des municipalités, des associations de professionnels de santé ou des établissements de santé et mis en place avec l'appui des services de l'État depuis janvier 2021.



Sophie Thibault, Préfète du Val-de-Marne aux côtés d'Eric Véchard, Délégué Départemental du Val-de-Marne de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de Sébastien Bécoulet, Directeur de cabinet lors d'une visioconférence sur la Covid-19 avec les maires en 2021

Sécurité et sûreté, l'impact de la Covid sur l'activité des services de l'Etat

Des opérations de contrôle adaptées à l'état d'urgence sanitaire

Les forces de l'ordre de la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) se sont fortement mobilisées dans le contrôle du respects des mesures sanitaires décidées par le Gouvernement, en déployant des moyens conséquents.

Les résultats ont été à la hauteur de cette mobilisation : en 2020, plus de **250 000 contrôles** ont été réalisés en 2020, conduisant à **24 618 verbalisations** pour non-respect du confinement sur les deux périodes concernées, 716 pour non-respect du couvre-feu sur la deuxième quinzaine de décembre, et 4 441 pour non-port du masque. **262 délits de réitération** de la violation d'une obligation liée à l'état d'urgence sanitaire ont également été constatés.

Cependant, au-delà des contrôles des personnes, les dispositifs déployés par la DTSP 94 se sont attachés à particulièrement cibler les établissements recevant du public (ERP) qui ne respectent pas les prescriptions imposées par la crise épidémique. Près de 4 700 opérations ont été menées en conséquence, qui ont permis la notification de 229 mises en demeure. Le non-respect des règles sanitaires en dépit d'une mise en demeure a donné lieu à 29 mesures de fermeture administrative ordonnées par le préfet entre avril et décembre 2020.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) est intervenue dans les domaines suivants :

- → conformité et encadrement des prix des gels et solutions hydroalcooliques;
- → encadrement des prix des masques de type chirurgicaux;
- → conformité des masques "grand public", des masques de type chirurgicaux et des masques de type FFP2;
- → respect des interdictions de ventes de produits non-essentiels dans les surfaces de vente supérieures à 400m²;
- → contrôle de la vente de « produits miracles » anti-Covid:
 - à ce titre, la DDPP du Val-de-Marne a verbalisé pour pratique commerciale trompeuse une société qui commercialisait sur internet un « purificateur ionique d'air personnel » sensé détruire 99% des virus présents dans l'air autour du porteur du purificateur. L'entreprise n'a pas été en mesure de justifier ses allégations. Une transaction a été acceptée par l'entreprise.
- → 877 établissements visités, ayant donné lieu à 63 prélèvements, 164 avertissements, 18 mesures de police administratives, 10 procédures administratives et 13 procédures pénales.



La lutte contre la fraude

En dépit de la crise sanitaire, préfecture a maintenu un haut niveau de contrôle des titres.

S'agissant des cartes d'identité passeport, cartes de voiture transport avec chauffeur (VTC), titres de séjour, certificats d'immatriculation des véhicules, permis de conduire, la préfecture a effectué 604 signalements de fraudes avérées en 2020 à la Procureure de la République, soit une progression de 157% par rapport à 2019.

Un plan départemental de lutte contre la fraude se met en place avec les services concernés afin de renforcer le contrôle des process.





Une adaptation des missions de voie publique des services de police

Le contexte contraint en termes de ressources humaines (les forces de l'ordre n'ayant elles non plus pas été épargnées par les contaminations à la Covid-19 ni par les mises à l'isolement de personnels) et l'utilisation d'une partie de ces forces pour le contrôle des mesures sanitaires, ont conduit à concentrer les efforts sur les territoires identifiés comme prioritaires au regard de l'évolution de la délinquance ou de circonstances particulières tenant à l'actualité. À titre d'exemple, plus de 600 équipages en renfort ont été déployés aux côtés des effectifs locaux de la circonscription de la sécurité publique (CSP) du Kremlin-Bicêtre pour mieux lutter contre les phénomènes récurrents de nuisances et de délinquance qui touchent son territoire de compétence.

De même, une action résolue a été engagée sur les lieux les plus touchés par les trafics. En matière de stupéfiants, au-delà du démantèlement des réseaux, les effectifs de voie publique ont dressé 974 amendes forfaitaires délictuelles. La lutte contre les trafics de cigarettes a également fait l'objet d'une mobilisation particulière, notamment à Créteil, Choisyle-Roi et Villeneuve-Saint-Georges : personnes ont été mises en cause tandis que près de 150 000 paquets et 573 kgs de tabac à chicha ont été saisis. 23 verbalisations d'acheteurs ont également été dressées, et l'utilisation de ce levier contraventionnel a vocation à être développée.

Un effort tout particulier a enfin été fourni pour mieux sécuriser les transports, notamment dans les gares et sur les lignes de bus, à la fois pour lutter contre les vols à la tire mais aussi, dans certains secteurs, pour prévenir les phénomènes de rixe entre groupes rivaux. Le nombre des patrouilles déployées dans les transports a ainsi connu en 2020 une hausse très significative de +160%, passant de 1500h à 3900h.

La redéfinition des priorités d'intervention des effectifs de voie publique a été conjuguée avec celle des modalités des patrouilles.

Ainsi, conformément aux objectifs fixés par la préfecture de police, la création d'une « TV Doléances » a permis de déployer des véhicules supplémentaires pour mieux répondre aux doléances des riverains. équipages ont été constitués en 2020, qui ont été particulièrement engagés pour agir sur les regroupements constatés lors des périodes de confinement et de couvre-feu (parties de foot, barbecues...). De bonnes pratiques ont été développées localement, comme à Créteil où un numéro de téléphone permettant de joindre directement l'équipage a été communiqué à la population.

Un effort tout particulier a également été fourni pour développer les patrouilles en VTT qui, outre l'image positive qu'elles renvoient, permettent une mobilité et une réactivité accrues. En hausse très importante de +255%, les patrouilles ont effectuées 9 329h de présence sur le terrain en 2020 contre 3334h en 2019. A titre d'exemple, la circonscription de sécurité publique (CSP) de Saint-Maur a mis en place un

changement de rythme de travail des brigades en journée (2 jours travaillés / 2 jours de repos / 3 jours travaillés avec une amplitude de 11h08 par jour) qui conduit à une présence renforcée sur la voie publique sur le créneau 14h-18h, ce qui favorise le lien entre la police et la population dans les secteurs commerçants, près des établissements scolaires, aux abords des gares du RER, et dans les lieux peu accessibles aux véhicules comme les bords de Marne.



Une activité judiciaire orientée vers des objectifs prioritaires : la lutte contre les trafics de drogue et l'élucidation de la délinquance sérielle

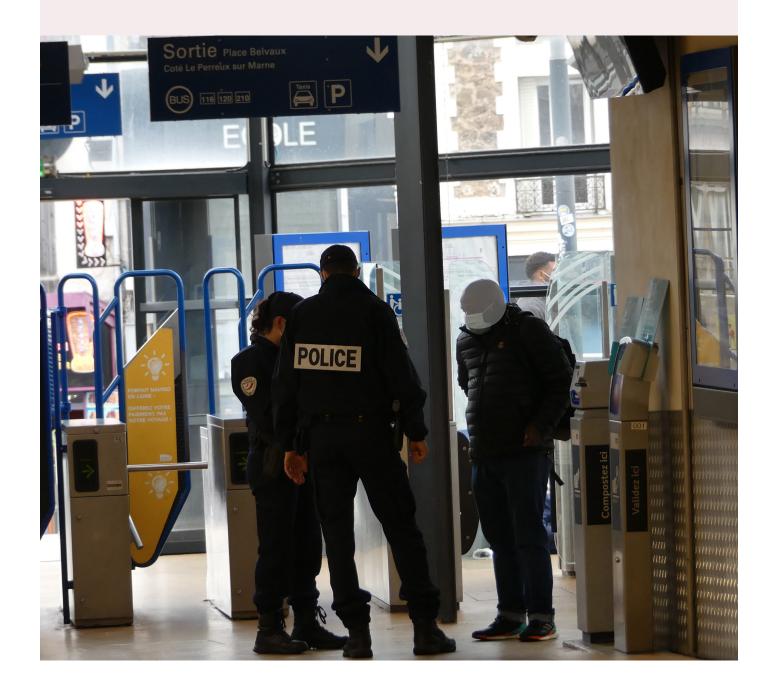
Malgré l'effet des confinements sur le nombre de faits constatés (en forte baisse), l'activité judiciaire a connu au cours de l'année 2020 une intensité similaire à celle observée en 2019 : le nombre des gardes-à-vue a même légèrement augmenté.

En matière de stupéfiants, certains quartiers connaissent une persistance des trafics et des nuisances qui les accompagnent : occupation indue et agressive de la voie publique ou des espaces communs, dégradations des parties communes des immeubles, allers et venues de clients. Dès l'automne 2019 avait été mis en place un plan territorial de lutte contre les stupéfiants fixant des objectifs correspondant à des situations locales dégradées, dénoncées par les riverains dans leurs doléances et corroborées par les observations de terrain. L'approche systématiquement développée consiste à mener des investigations en profondeur pour établir la structure du réseau, démanteler le trafic par une opération d'envergure, et assurer ensuite, pendant plusieurs semaines, une présence visible et dissuasive pour en éviter la réimplantation.

L'action menée dans le cadre de ce plan a abouti à de nombreux succès au cours de l'année 2020, malgré la crise sanitaire. Douze premiers objectifs ont ainsi été atteints, permettant au total de réaliser 459 interpellations parmi lesquelles 50 trafiquants ont été écroués.

Par ailleurs, les efforts se sont concentrés sur les délinquants multi-réitérants, notamment en matière de cambriolages. Le taux d'élucidation des cambriolages s'élève désormais à presque 14% alors qu'il ne dépassait pas les 9,5% en 2019 (211 faits élucidés supplémentaires d'une année sur l'autre).

Enfin, la lutte contre les phénomènes de bandes qui affectent tout particulièrement le Val-de-Marne (décès d'un jeune de 20 ans le 3 octobre 2020 à Orly) a pris une nouvelle dimension fin 2020 avec la création par la procureure de la République d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD). Dans ce cadre, les forces de l'ordre en lien étroit avec le parquet de Créteil et les différents partenaires, ont produit un travail minutieux qui a permis de confondre les principaux protagonistes des bandes qui sévissaient sur le deuxième district (les communes d'Orly, Villeneuve-le-Roi et Choisy-le-Roi).



L'impact de la Covid sur la sécurité routière

Les deux périodes de confinement d'une part et le recours massif au télétravail d'autre part ont limité fortement les déplacements des personnes. Cela se traduit par une baisse notamment du nombre d'accidents de l'ordre de 20 % et du nombre de personnes tuées de l'ordre de 30%.

En revanche, la baisse de la circulation, notamment sur les autoroutes a conduit à une augmentation de la vitesse moyenne et le nombre de mesures de suspension administrative de permis de conduire pour les forts excès de vitesse est ainsi en augmentation de 283 % dans le département en 2020 par rapport à 2019.

Baromètre mensuel de l'accidentalité routière dans le Val-de-Marne

	Janvier (données consolidées)	Février (dennées consolidées)	Mars (dennées consolidées)	Avril (dennées consolidées)	Mai (données consolidées)	Juin (dennées consolidées)	Juillet (données consolidées)	Août (dennées consolidées)	Septembre (dennées consolidées)	Octobre (dennées consolidées)	Novembre (dennées consolidées)	Décembre (dennées consolidées)	Cumul 2020	Cumul 2019	Différence 2020 / 2019	Evolution 2020 / 2019	Evolution Île-de-France 2020 / 2019
Accidents	219	200	124	48	143	180	239	167	275	227	155	215	2 192	2 681	- 489	- 18,2 %	- 18,0 %
Tués	2	3	1	0	5	1	1	0	0	4	1	1	19	27	-8	- 29,6 %	- 6,7 %
Blessés	242	213	126	48	150	207	282	169	290	231	162	250	2 370	3 179	- 809	- 25,4 %	- 21,2 %
Blessés hospitalisés*	36*	32*	19*	7*	23*	31*	42*	25*	44*	35*	24*	34*	352*	252	+ 100	+ 39,7 %	+ 34,6 %

Source: Direction des Sécurités

Évolution du nombre des mesures de suspension administrative du permis de conduire

	E.A.D	ALCOOL	STUP	VITE S SE	REFUS OBTEMPERER	TELEPHONE	AUTRES ACCIDENT MORTEL	Total
2019	84	287	135	113	3		3	625
2020	127	254	161	433	7	22	2	1006
Evolutions	+51,2%	-11,49%	+19,25%	+283%	+133%		-33,33%	+60,96%

Source : Direction des Sécurités

Les services de l'Etat ont eu une attention particulière pours les femmes fragilisées par la crise



Les actions dédiées à lutter contre les violences faites aux femmes

Les dispositifs développés en réponse au confinement de mars 2020 ont pu perdurer grâce à l'appui de la Déléguée départementale aux droits des femmes et aux financements dédiés :

- Ouverture de permanences dans 4 centres commerciaux, dont celui des Quais d'Ivry qui a été la première permanence francilienne initiée et ouverte, permettant une continuité dans l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences sexistes, sexuelles (y compris les mineures) et/ou intra-familiales.
- Mise en place du numéro anonyme et gratuit « Ne frappez pas », porté par la FNACAV (Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales).

La permanence du Centre commercial Quais d'Ivry



Les différents professionnels du centre, dont les agents de sécurité et les agents d'entretien, ont été formés à la question des violences conjugales afin de créer une dynamique d'ensemble pour que cette permanence fasse pleinement partie du centre.

Par ailleurs, Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'État aux Droits des Femmes, a choisi « Quais d'Ivry » pour sa première

visite post-premier confinement afin de soutenir la pérennisation de ce dispositif innovant permettant à des femmes qui n'auraient pas franchi la porte d'une association d'obtenir une aide immédiate.

Cette permanence a également été visitée par 3 députés de la majorité et de l'opposition (Guillaume Gouffier-Cha, Albane Gaillot et Mathilde Panot). Elle a, enfin, été citée en exemple au niveau national par le Service aux Droits des Femmes et à l'Égalité femmes-hommes et Halima Messili, la vacataire chargée du premier accueil et de la garde des enfants, a reçu son diplôme de « Prodige de la République » pour son engagement citoyen au sein de cette permanence.

- → Mise en place de la plateforme d'hébergement « éviction des conjoints violents », portée par le SOS Solidarité et permettant l'orientation et la prise en charge des auteurs par l'APCARS.
- Lancement en août 2020 de l'appel à projets « Centres d'Hébergement pour les Auteurs de Violences » qui a permis d'encourager la prise en charge globale des auteurs de violences et d'engager une dynamique partenariale sur le sujet.
- Développement de « conventions maternité » permettant de favoriser le repérage, l'accueil, et l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein des maternités, en l'occurrence celles de : Kremlin-Bicêtre, CHIC de Créteil, hôpital Henri Mondor (formation des personnels à la question des violences conjugales).

Forte de cette dynamique, la mise en place d'une cellule de suivi des situations de violences conjugales a été initiée fin 2020.



La lutte contre la prostitution

L'État se mobilise également en matière de lutte contre la prostitution. Dans le cadre des « Quartiers solidaires », une formation d'une journée à l'attention des professionnels des quartiers prioritaires de la ville sur la question du repérage et des entretiens avec des mineurs en situation de prostitution a été instaurée. D'autres dispositifs seront finalisés en 2021, et notamment une permanence à la Maison de la Prévention de Fontenay-Sous-Bois.

Le télétravail

Les services de l'État ont dû s'adapter à la situation sanitaire et ont fait preuve d'une capacité d'organisation et d'une résilience afin de pallier le ralentissement de leurs activités et d'assurer la continuité des activités nécessaires, notamment en période de confinement. Le déploiement de matériels (ordinateurs portables) et solutions informatiques (logiciels de visio-conférence et d'audio-conférence) a ainsi permis d'adapter le taux de télétravail en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les services de l'État sont passés de 0% d'effectif en télétravail à 40% au deuxième trimestre de 2020. La dotation rapide de matériel, qui a impliqué une mobilisation des services RH et Informatique de la Préfecture, a permis à certains services de développer une capacité à 100% de télétravail.

Les agents ont fortement été accompagnés dans cette démarche nouvelle, notamment à travers la mise en place de formation pour les cadres afin de les sensibiliser à l'accompagnement de leurs collaborateurs dans ces pratiques de travail à distance tant en termes d'identification des tâches pouvant être effectuées à distance que du lien avec leurs collaborateurs pour maintenir la cohésion des équipes et le fonctionnement des services (manager ses équipes en télétravail). D'autres formations aux outils collaboratifs ont également été mises en œuvre pour les agents.

Toutes les missions des services de l'État n'étant pas télétravaillables, il a fallu maintenir des activités sur le terrain et notamment celles qui facilitent le bon fonctionnement de la chaîne alimentaire et donc des approvisionnements alimentaires : il s'agit essentiellement des activités sur le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis (50% des effectifs de la DDPP y contribuent, avec des horaires de nuit correspondant à ceux du MIN).

Une veille sociale renforcée en faveur de l'hébergement et du logement

La mise à l'abri

La mise à l'abri dans le département s'est caractérisée par le recours massif à des nuitées à l'hôtel par jour, soit plus de 2 500 personnes mises à l'abri de plus qu'avant la crise Covid.

Deux orientations majeures :

- → une mise à l'abri systématique des personnes à la rue faisant appel au 115, décidée dès le mois de mars 2020 ;
- → des places hivernales 2019-2020 qui n'ont quasiment pas été fermées depuis le printemps 2020, et pour le premier semestre 2021 la décision de repousser la fin de trêve hivernale au 1er juin.

Les orientations en la matière ont permis :

- → de mars 2020 à juin 2020, une prise en charge de toute demande (y compris hommes isolés, femmes avec enfants, femmes enceintes, personnes avec fragilités spécifiques) malgré le cadre contraint et saturé ;
- → à partir de juin 2020, un retour temporaire aux critères usuels de priorité pour les nouvelles admissions mais sans remise à la rue des personnes déjà dans le dispositif;
- → à partir d'octobre 2020, un reconfinement nécessitant la prise en charge de toute demande nouvelle, maintenue jusqu'à juin 2021 ;
- → un centre dédié aux personnes à la rue ou en hébergement, malades du Covid géré par la Croix Rouge a été ouvert d'avril à juin 2020 à Saint Maurice.

En fin d'année 2020, une opération importante de mise à l'abri d'un campement de migrants a été menée.



Près de places ouvertes pour l'hiver 2019appels au 115 en moyenne 155 1 400 2020 et maintenues tout au long chaque jour de l'année 2020

personnes rencontrées par les 6 239 places additionnelles ouvertes 390 maraudes réalisées avec la Croixpour l'hiver 2020-21 ainsi que des Rouge en 2020 mises à l'abri

1 544 750 nuitées hôtelières financées par l'État dans le Val-de-Marne, soit 4 232 personnes prises en charge à l'hôtel chaque jour, en croissance régulière tout au long de 2020

National Asile (DNA)

4 331

l'orientation des démunies L'accueil et personnes en situation d'urgence sont principalement réalisés par le biais du numéro d'appel gratuit 115. Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) reçoit les appels et oriente les publics fragilisés vers les structures d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion du territoire, selon les préconisations et les besoins identifiés par les travailleurs sociaux.



Hébergement des demandeurs d'asile

Dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) prononce les décisions d'orientations vers un hébergement au bénéfice des demandeurs d'asile, tout en assurant un suivi fin de la présence indue des réfugiés et déboutés de la demande d'asile, en lien avec les opérateurs. L'enjeu majeur pour l'OFII consiste à renforcer la fluidité des entrées et sorties des structures d'hébergement pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un hébergement, durant l'instruction de la demande d'asile.

Durant le premier confinement, l'OFII a prononcé 156 orientations en hébergement dédié permettant ainsi à 84 personnes isolées et 72 ménages demandeurs d'asile de bénéficier d'un hébergement dans le DNA.

Les structures d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés sont restées ouvertes durant les confinements, assurant leurs missions essentielles telles que l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile.

En outre, pour préserver ce public vulnérable, aucune décision de fin de prises en charge ni de mise à la rue n'a été prononcée, permettant ainsi le maintien dans les lieux d'hébergement.

Garantir l'accueil digne des migrants et permettre un accompagnement vers le logement de ceux qui ont vocation à rester sur le territoire

Les services de l'État assurent, en partenariat avec les opérateurs et les communes, non seulement l'hébergement des demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale (près de 1 800 places dédiées aux demandeurs d'asile : centres d'accueil pour les demandeurs d'asile, hégergements d'urgence pour demandeurs d'asile, centres provisoires d'hébergement, centres de transit...), mais aussi un accompagnement pour favoriser leur intégration durable sur le territoire.

L'aide alimentaire

Outre cette décision de mise à l'abri dont les effets ont été massifs, d'autres actions ont été engagées afin de compléter la réponse apportée par l'Etat aux besoins des plus fragiles :

- → en complément de l'apport direct d'aide alimentaire et afin que ce renfort se traduise par des effets durables dans le temps, des crédits ont également été utilisés pour financer des investissements en matière d'aménagement et de logistique (par exemple : une cuisine mobile au sein d'un accueil de jour ou un véhicule pour le transport de denrées) permettant d'améliorer les capacités d'approvisionnement et de distribution des associations ;
- → l'ensemble des accueils de jour en charge de l'accueil des personnes sans-domicile ont été ouverts.

Toujours dans le souci d'apporter une réponse plus durable et davantage coordonnée, les services de l'État ont régulièrement réuni leurs partenaires (associations, collectivités, bailleurs sociaux, hôtels) afin de veiller à ce qu'un accompagnement digne soit offert à chacun de ces publics. Une instance dédiée à la coordination de l'aide alimentaire, rassemblant les principales associations du département, a notamment été mise en place afin d'échanger à la fois sur le fonctionnement de l'aide alimentaire pendant le confinement et la préparation de l'après-crise.



L'aide alimentaire

L'action de l'État en matière d'aide alimentaire auprès des publics vulnérables s'est considérablement renforcée pendant la crise sanitaire, et ce dès le premier confinement. L'État a ainsi mobilisé rapidement des moyens budgétaires conséquents pour remédier aux situations les plus préoccupantes.

D'une part, une enveloppe de près de 3 millions d'euros, sous la forme de tickets services pour répondre aux besoins les plus urgents a été distribuée d'avril à l'automne via la Croix-Rouge et d'autres associations de veille sociale et d'hébergement, avec l'appui d'autres acteurs, notamment les Scouts et Guides de France.

D'autre part, une enveloppe de 954 422 € spécifiquement destinée à l'aide alimentaire a été déléguée aux associations œuvrant auprès des publics les plus démunis, soit une augmentation très significative (plus de 670 %) par rapport aux moyens alloués en 2019. Elle a permis l'aide à l'achat de denrées, des prestations de confection et distribution de colis alimentaires et l'achat de tickets services supplémentaires.



L'accès au logement pour les personnes modestes ou fragiles

Une enquête a été menée auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux du Val-de-Marne afin d'avoir une visibilité sur les dispositions prises pour s'adapter à la situation de crise et continuer à exercer un certain nombre de missions vis-à-vis de leurs locataires et de leur patrimoine. Il s'agissait aussi bien de s'assurer du maintien de la veille sociale auprès des locataires les plus vulnérables (aide alimentaire, portage de médicaments, gestion des impayés), que de la sécurité et la tranquillité des résidences, ou encore du suivi et de l'instruction des demandes d'accès au logement social.

La poursuite du fonctionnement des commissions pour le soutien des personnes les plus fragiles :

La commission de médiation, dans le cadre du Droit au Logement Opposable, s'est réunie à 30 reprises au cours de l'année 2020, en moyenne 205 dossiers ont été présentés par séance. Malgré la crise sanitaire, la Commission départementale de médiation (COMED) a continué de se réunir de manière régulière en visioconférence. Dans le cadre de sa mission d'examen et de traitement des situations des ménages menacés d'expulsion, la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) s'est réunie à six reprises au cours de l'année 2020 et a étudié 169 dossiers.



Les reconnaissances des ménages prioritaires et les attributions

- → Parmi les 6 126 dossiers de recours logement déposés, 1 910 ont été reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO), soit un taux de reconnaissance de 31% (stable par rapport aux deux années précédentes).
- → Fin 2020, 6 202 ménages prioritaires, dont 4 237 ménages reconnus DALO, attendaient un logement dans le Val-de-Marne.
- → 2 596 ménages ont été relogés au titre des publics prioritaires en 2020 dont 1 605 ménages reconnus DALO (sur un total de 7 688 attributions, tous réservataires confondus).

Une forte mobilisation des services de l'Etat en faveur du monde économique

Un soutien constant aux entreprises en difficulté

Entre fin mars et début juin, le Préfet a réuni une fois par semaine, en audio conférence, une cellule de suivi économique composée des services de la DDFIP, de la Banque de France, la DIRECCTE, Pôle Emploi, l'URSSAF, le Tribunal de commerce, l'ordre des experts comptables, les chambres consulaires, les clubs d'entreprises, les services économiques des trois établissements publics territoriaux (EPT) et le conseil régional d'Ile-de-France.

Cette instance informelle a permis à la fois de communiquer sur l'ensemble des dispositifs de soutien mis en place par l'État, ses opérateurs, les chambres consulaires, les collectivités territoriales de faire régulièrement le point sur les difficultés rencontrées par l'ensemble représentants du tissu économique afin d'y apporter des solutions les plus pragmatiques possibles (distribution masques, questions financières, fiscales et sociales, application des protocoles sanitaires en fonction des secteurs d'activités, reprise de chantiers et activités fournisseurs). Cette cellule a permis d'assurer la continuité de l'activité économique et aussi de préparer la phase reprise.

Ainsi, à partir de juin 2020, le Préfet a réuni régulièrement le COmité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI), conformément aux demandes du Gouvernement permettant d'actualiser le fonctionnement

des CODEFI et d'intégrer de nouveaux membres pour répondre aux difficultés de trésorerie des entreprises.

Composé des membres de la cellule de suivi économique, le CODEFI constitue une instance de coordination chargée d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par les entrepreneurs mais aussi leur permettre de les anticiper et les prévenir.

Les principales mesures prises par l'Etat pour soutenir les entreprises

→ La prise en charge de l'activité partielle : En 2020, plus de 37 000 demandes d'autorisation préalables et d'indemnisation d'activité partielle ont été enregistrées dans le Val-de-Marne et près de 600 M€ ont été versés aux entreprises val-demarnaises, à ce titre.

Lors du premier confinement, une équipe de 16 personnes a été mobilisée au sein de la DIRECCTE pour assurer le plan de continuité sur le champ de l'activité partielle, et faire face à l'afflux des demandes des entreprises.

→ Le fonds de solidarité et autres mesures fiscales :

Les services de la DDFIP ont apporté tout au long de l'année 2020 un soutien aux entreprises du Val-de-Marne au travers du fonds de solidarité mis en place par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 à

PARTIE 2

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES DANS UN CONTEXTE DE PROLONGATION DE L'EPIDEMIE

destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

A ce titre, 39 490 entreprises du Val-de-Marne ont bénéficié de ce fonds en 2020 pour un montant de plus de 285 millions d'euros.

- → report des échéances déclaratives et contributives de mai et juin 2020 ;
- → remboursement accéléré des crédits de TVA et d'impôt sur les sociétés (le taux de demandes remboursé dans le délai de 30 jours s'est élevé à 91,9 %);
- → octroi de délais de paiement, d'une durée maximale de 36 mois aux TPE et PME qui en font la demande, pour le paiement de leurs dettes fiscales dont l'échéance de paiement est intervenue ou aurait dû intervenir pendant la crise sanitaire;
- → report de paiement de la taxe foncière due au 15 octobre 2020, prise en faveur des exploitants propriétaires (3 mois de report possibles);
- → report de l'échéance de cotisation foncière des entreprises (CFE) du 15 décembre 2020 ;
- → prêt des services de l'Etat, avec l'aide des services de la Banque de France : 2,7 millions d'euros.
- → Le Prêt Garanti par l'Etat, avec l'aide des services de la Banque de France : 2,7 millions d'euros

Une attention particulière accordée à la jeunesse

La création de pôles d'accueil spécifique pour les enfants des personnels prioritaires

Du 16 mars au 11 mai 2020, 133 établissements ont accueilli les enfants des personnels engagés dans la gestion de la crise sanitaire. 100 écoles et 15 établissements du second degré du réseau d'enseignement public et 18 établissements du réseau d'enseignement privé ont ainsi accueilli 16 107 élèves des premier et second degrés (public et privé).

Le Service départemental jeunesse engagement et sport a encouragé, grâce à un financement à hauteur de 657 000€, l'organisation des accueils de loisirs offrant des temps de soutien scolaire en plus de modules d'animation socio-culturelle. Pour le Val-de-Marne, c'est plus de 500 accueils de loisirs (3/4 communaux et 1/4 associatifs) qui ont pris en charge plus de 20 000 enfants durant l'été 2020.



L'allocation de moyens exceptionnels pour la politique d'égalité des chances

En 2020, le montant total des crédits de la politique de la ville s'est élevé à 9 013 647 € dont :

- → dotation de base : 5 600 000 € (en augmentation de 50 000 € par rapport à 2019) ;
- → cités éducatives : 701 000 €, avec la labellisation nationale de 3 cités éducatives (Orly, Créteil et Champigny/Chennevières) et la labellisation régionale de celle de Villeneuve-Saint-Georges ;
- → appel à projets ANCV/ANCT : 38 749 €;
- → crédits spécifiques dans le cadre de la crise sanitaire : 2 673 898 €.

La dotation en postes adultes-relais a connu une évolution significative (+ 46 postes depuis 2019) portant à 141 le nombre de postes attribués au département (dont 12 pour les cités éducatives).

Le contexte particulier auquel notre pays a été confronté a mis en évidence des enjeux de continuité éducative et de soutien aux associations de grande proximité à une période où le confinement restreignait fortement l'accès à l'offre éducative, culturelle et sportive. Cet épisode difficile pour tous, a été encore plus durement ressenti dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou par les personnes en situation de précarité. Afin d'éviter un accroissement des inégalités, un vaste plan dénommé « Quartiers d'été », avec un engagement financier de l'État conséquent a été mis en place et s'est articulé autour de 6 axes :

Des vacances apprenantes :

- → 126 778 € dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique pour assurer la continuité éducative, en plus des crédits réservés dans le cadre des cités éducatives. Cette dotation a permis l'acquisition de tablettes, ordinateurs et de clés 4G distribués après recensement des élèves concernés pendant la période du confinement;
- → 1 427 080 € pour le départ de 4 409 jeunes en « colos apprenantes » ;
- → 28 semaines de stage et 153 enseignants mobilisés pour la réalisation de stages de réussite pendant l'été 2020 afin de remobiliser les élèves, les rassurer et permettre un premier contact avec le collège ;
- → le dispositif « École ouverte » pour 19 collèges, dont 11 situés en réseau d'éducation prioritaire, accueillant des jeunes âgés de 10 à 15 ans.

Une meilleure appropriation de l'espace public

Un rapprochement population/forces de sécurité

Le soutien aux associations de proximité :

→ des subventions plafonnées à 2 500€ pour un montant total de 50 000 € ont été attribuées à 38 associations au printemps 2020, puis 53 500 € ont bénéficié à 35 associations supplémentaires à l'été 2020

La formation et l'emploi au cœur de la solidarité

Des temps de respirations culturels et sportifs

→ 83 nouveaux projets spécifiques à l'été ont ainsi été proposés et soutenus.

Focus sur le développement des réponses éducatives en alternative aux poursuites

En lien avec le Parquet de Créteil, la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val-de-Marne a mis en place différents stages de citoyenneté pour des mineurs en alternative aux poursuites en lien avec les infractions commises. C'est le cas notamment pour le non-respect des consignes de confinement et les attroupements armés en vue de commettre des violences.

pour non-respect de confinement (voire de Sur défèrements réitération), 19 procédures ont été réorientées vers un rappel à la loi assorti d'un stage de citoyenneté de deux jours en alternative aux poursuites pour 17 mineurs.

Dans le cadre des phénomènes de bande, des ateliers ont été mis en place de manière expérimentale, réunissant des jeunes de quartiers rivaux, tous impliqués dans des rixes, pour élaborer un outil de prévention des phénomènes de violences collectives :

- → atelier d'écriture à l'Unité Educative Milieu Ouvert (UEMO) de Villeneuve-Saint-Georges donnant lieu à un court métrage dont le scénario, élaboré par les jeunes dans le dialogue et la coopération, porte un message de prévention des violences ;
- → stages alternatifs aux poursuites portés par le partenaire Olympio (association qui développe des outils d'animation éducatifs qui couvrent les thématiques de prévention et de citoyenneté), avec pour objectif de faire réfléchir les adolescents sur les notions de respect, de moquerie, de sexisme et sur les dangers des réseaux sociaux.

PREPARER L'AVENIR : UNE ACTION DETERMINEE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AMPLIFIEE AVEC LE PLAN FRANCE RELANCE



France Relance est un plan de 100 milliards d'euros au niveau national pour 2020-2022, il repose sur 3 axes : **compétitivité, transition écologique et cohésion sociale.** Le Préfet a installé le 18 décembre 2020 le comité de pilotage départemental. L'animation du plan est assurée par une sous-préfète à la relance nommée le 18 novembre 2020.

Il est décliné territorialement, **54 millions d'euros** ont été investis dans le Val-de-Marne au premier trimestre 2021.



30 projets de rénovation energétique des bâtiments de l'Etat

46 M€



15 projets d'investissement des communes

4,8 M€



6 projets industriels structurants

3 M€



Réunion d'installation du comité de suivi départemental du plan de relance, décembre 2020, animée par Raymond Le Deun, Préfet du Val-de-Marne

Poursuivre les grands projets d'aménagement

Dans le contexte de crise sanitaire, la mise en œuvre du plan de relance constitue un atout pour notamment accompagner la transformation des friches industrielles et urbaines sur des territoires en profonde mutation depuis plusieurs années, en particulier sur les secteurs d'intérêt national dans la perspective de la réalisation des chantiers du Grand Paris Express.

A cet effet, les services de l'État ont concentré leurs efforts sur trois opérations :

L'opération d'intérêt national (OIN) Orly Rungis Seine Amont

Compte-tenu des opérations conséquentes conduites l'établissement par public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPAORSA), l'Etat s'est impliqué à hauteur de 10M€ auprès des collectivités locales pour aboutir à un accord sur la recapitalisation de cet EPA (30M€ nécessaires), lui permettant de pour suivre la mise en œuvre de nombreux projets dont notamment ceux des Ardoines à Vitry et celui de la zone Senia à Orly et Thiais pour lequel un protocole d'accord a été conclu en 2020.

Le territoire du Grand Orly

Cette opération a fait l'objet d'un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) signé lors d'un comité de pilotage le 28 janvier 2020. Cette démarche a pour ambition de répondre à la fois aux enjeux stratégiques et de développement tout en soutenant les projets d'aménagement complexes en phase opérationnelle. A la suite de la signature de ce PPA, les travaux se sont engagés à la fois sur les études-cadres thématiques avec l'ambition de faire émerger une stratégie territoriale partagée et sur les secteurs opérationnels d'aménagement, comme sur le secteur du Sénia sur Orly et Thiais ou le projet urbain des Portes d'Orly à Chevilly-Larue.

Le contrat d'intérêt national (CIN) de Charenton-Bercy signé en novembre 2016

Le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement a approuvé en juillet 2020 le dossier de création d'une ZAC (Charenton-Bercy)portant sur un programme de construction de 380 000 m² de surface de plancher (SDP) répartis environ entre 60% d'activité et 40% de logement inséré dans un secteur contraint. L'Etat poursuit et renforce l'accompagnement de ce projet aux côtés de l'ensemble des partenaires dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) signé début 2021.

Soutenir l'investissement public local

▶ Un soutien exceptionnel à l'investissement public au service de la relance

Pour favoriser la relance dans les territoires, l'État a engagé un effort majeur en faveur de l'investissement public local. La dotation de soutien à l'investissement a ainsi été abondée au niveau national d'un milliard d'euros à destination du bloc communal, pour des projets ayant trait à la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine.

Une première partie des crédits a été déléguée en 2020, 4 840 000 € pour des projets val-demarnais :

- → pour un montant de 991 244 €, 9 projets ayant trait à la transition écologique comme par exemple une éco-déchetterie intercommunale avec recyclerie et transport fluvial sur le port de Bonneuil ou la création d'aménagements cyclables à Villecresnes ;
- → pour un montant de 864 525 €, 3 projets permettant d'augmenter la résilience sanitaire comme par exemple la construction d'un centre médico-social situé dans le quartier politique de la ville de « La Redoute » à Fontenay-sous-Bois ;
- → pour un montant de 2 984 231 €, 6 projets de rénovation du patrimoine historique et culturel comme la rénovation de la « Ferme de Monsieur » classée monument historique qui abrite les services de la mairie de Mandres-les-Roses.



Faouzia Fekiri, Sous-préfète à la relance, en déplacement à Bonneuil-sur-Marne, où l'école Romain Rolland bénéficie de subventions pour ses travaux de rénovation

En 2021, l'État a encore renforcé son soutien à l'investissement local à travers deux volets de la DSIL, pour des projets « mûrs » qui doivent être engagés avant le 31 décembre 2021 et terminés avant le 31 décembre 2022 :

- → l'un consacré aux mêmes priorités qu'en 2020 pour une enveloppe de 6,55 M€; dans une école d'Arcueil, la végétalisation d'espaces publics à Cachan ou de cours et de toitures d'écoles à Vincennes ou à Chevilly-Larue ou l'aménagement du parc du fort de Champigny à Chennevières-sur-Marne;
- → l'autre consacré à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités : 44 projets dont 19 dans des écoles ont été retenus (remplacements de chaudières à fioul, rénovations de toitures et isolations thermiques, etc), pour un montant de 10,17 M €.

De même, dans le cadre du plan de relance, l'État a abondé la dotation de soutien à l'investissement départemental pour des travaux permettant de diminuer la consommation énergétique des bâtiments à travers une « DSID-rénovation énergétique » exceptionnelle : 2,49 M€ sont venus soutenir les projets du conseil départemental :

- → la pose de sondes permettant une régulation du chauffage dans 105 collèges du département ;
- → la réhabilitation de deux collèges à Alfortville et à Bonneuil;
- → la réhabilitation d'une crèche à Alfortville.

Ces enveloppes déployées dans le cadre du plan de relance ont complété le soutien de l'Etat à l'investissement local « classique » à travers la DSIL, la DETR et la DPV.



Face aux dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, des mesures adaptées à l'accompagnement des collectivités locales

Des garanties de recettes

A titre exceptionnel, l'article 21 de la troisième loi de finances rectificatives pour 2020 (LFR III) est venu mettre en place un mécanisme de garantie de recettes fiscales et domaniales. Ce dispositif garantit à chaque commune et à chaque EPCI à fiscalité propre que ses ressources fiscales et domaniales en 2020 ne seront pas inférieures à la moyenne de celles perçues entre 2017 et 2019. Si tel est le cas, l'État leur verse une dotation jusqu'à atteindre cette différence.

Le mécanisme est mis en place en deux temps :

- → dans un premier temps, un acompte, établi sur la base des évolutions prévisionnelles 2020 des recettes fiscales et domaniales, a été versé automatiquement aux bénéficiaires avant le 30 novembre 2020. Le montant de l'acompte est égal à 50 % de la perte prévisionnelle ; 3 collectivités du département ont ainsi bénéficié de cet acompte ;
- → dans un second temps, le calcul définitif de la compensation est effectué avant le 31 mai 2021.

Un fonds de stabilisation et un soutien en trésorerie pour le département :

→ Fonds de stabilisation :

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, a créé, pour les années 2019 à 2021, un fonds de stabilisation à destination des départements connaissant une situation financière dégradée par rapport aux charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Ce fonds est doté de 115 millions d'euros par an. Le conseil départemental a ainsi reçu 3 125 624 € au titre du fonds de stabilisation en 2020.

→ Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

En 2020, les départements ont subi, du fait de la crise covid, des baisses de recettes importantes sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), appelés « frais de notaire ». Pour faire face à cette baisse, ils ont pu solliciter des avances remboursables sur le produit des DMTO. L'État a ouvert 2,7 Mds€ à cet effet.

Le conseil départemental a ainsi obtenu à ce titre 50 M € à l'automne 2020.

PREPARER L'AVENIR : UNE ACTION DETERMINEE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AMPLIFIEE AVEC LE PLAN FRANCE RELANCE

L'adaptation du cadre budgétaire et comptable

Le cadre budgétaire et comptable a été adapté pour l'exercice 2020 pour répondre à un double objectif de préservation des équilibres budgétaires et de traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de cette crise sanitaire, avec plusieurs mesures :

- → l'assouplissement de la procédure d'étalement de charges avec la création d'un compte dédié afin de suivre les dépenses de fonctionnement ayant donné lieu à un étalement sur plusieurs exercices : jusqu'à 5 ans maximum ;
- → la création d'une annexe budgétaire permettant de retracer les dépenses liées à la crise : pour permettre l'identification section par section, chapitre par chapitre, et article par article, les dépenses en lien avec la crise sanitaire constatées par les collectivités;
- → l'assouplissement du dispositif de reprise des excédents de fonctionnement capitalisés : procédure dérogatoire qui permet d'affecter en section de fonctionnement tout ou partie de l'excédent d'investissement au compte 1068.

Ces différents dispositifs, optionnels, ont pu se cumuler. Ils ont été prolongés en 2021 : l'étalement des charges résultant de la crise sanitaire jusqu'au 1er semestre de l'exercice 2021 et les collectivités ont conservé la faculté d'identifier ces dépenses dans une annexe au sein du compte administratif 2021.

Développer l'offre de logements sociaux dans une logique équilibrée entre les territoires et rénover les quartiers prioritaires

La tension sur le marché de l'immobilier est particulièrement forte en petite couronne. On compte 93 000 demandeurs de logements sociaux dans le Val-de-Marne pour moins de 8 000 attributions en 2020. Développer l'offre de logements est donc une priorité.

Chiffres clés 2020 de la production et des attributions de logements sociaux dans le Val-de-Marne

2 340

nouveaux logements sociaux agréés en 2020, soit une baisse de 24 % par rapport à 2020 (3 073 logements)

54%

des logements sociaux (soit 1 255 logements) construits dans des communes comptant moins de 25 % de logements sociaux, dans une perspective de mixité sociale accrue

17.4 M€

de subventions allouées pour soutenir la production de logements

7 688

logements sociaux attribués, soit en logements neufs soit suite à des départs de locataires. La demande demeure stable et très élevée (93 000 demandes plaçant une ville du 94 en choix n°1)

Une année 2020 complexe avec une baisse du nombre d'agréments dans le Val-de-Marne, même si certains segments ont bien résisté

Le calendrier de développement de logements sociaux a été très fortement perturbé en 2020. Pour autant, l'analyse fine des chiffres atteste d'un maintien à un niveau comparable aux années précédentes du développement de l'offre sur les deux axes d'intervention prioritaires portés par l'Etat en faveur du logement très social et de la mixité sociale, en cohérence avec la tension offre-demande constatée au niveau régional et départemental et avec les objectifs de la loi SRU.

- → l'offre très sociale de logement financé par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) avec 892 PLAI en 2020, soit un nombre supérieur aux années 2014, 2015 et 2017 ;
- les communes déficitaires au titre de la loi SRU (taux SRU inférieur à 25%) avec 1 255 nouveaux logements en 2020, soit un nombre supérieur aux années 2014, 2015, 2017 et 2019.

2020 : une année particulière pour la mise en oeuvre de la loi SRU

Dans le Val-de-Marne, 7 communes faisaient l'objet d'un arrêté de carence pour la période 2018-2020 ; elles faisaient donc l'objet de prélèvements financiers majorés par rapport aux prélèvements s'appliquant aux autres communes déficitaires en logements sociaux, ainsi que d'une reprise par l'État du droit de préemption urbain et de la gestion des attributions de logement sur le contingent communal.

Comme tous les trois ans, une évaluation de la situation des communes n'ayant pas atteint leurs objectifs SRU (niveau d'atteinte de leurs objectifs, freins constatés, accompagnements possibles, leviers mis en œuvre) a été faite en 2020, conduisant à des arrêtés de carence pour 10 communes pour la période triennale actuelle. 24 communes du Val-de-Marne ne respectent pas encore le seuil des 25% de logement social, que la loi SRU a fixé comme objectif à horizon de 2025.

Des perspectives 2021 s'inscrivant dans un contexte de relance

L'année 2021 marque la mise en œuvre des mesures du Plan de Relance tant sur le développement de l'offre sociale nouvelle que sur l'existant.

À ce titre, des objectifs ambitieux de production ont été fixés pour le Val-de-Marne avec 4 622 nouveaux logements sociaux dont 1 540 PLAI (en hausse de +17 % par rapport à l'objectif 2020).

Ces objectifs s'inscrivent en pleine cohérence avec le rattrapage au titre de la loi SRU fixé aux 22 communes concernées du département. Pour accompagner cet objectif, l'enveloppe de subventions Etat allouée au Val-de-Marne s'inscrit en forte hausse, avec un montant de 28 M€ (+33 % par rapport à 2020). De plus, une enveloppe de 5,9 M€ sera attribuée pour financer la réhabilitation des logements sociaux.

PARTIE 3

PREPARER L'AVENIR : UNE ACTION DETERMINEE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AMPLIFIEF AVEC LE PLAN FRANCE RELANCE

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Après les deux premières conventions pluriannuelles signées fin 2019 (Orly et Ivry), plusieurs projets ont été validés et 2020 et 4 autres conventions pluriannuelles ont été signées (Creteil, Alfortville, Bonneuil, Choisy-le-Roi) ; soit un apport ANRU conventionné à fin 2020 qui s'élève à 195 M€, dont 160 M€ en subventions, en appui à des projets de grande ampleur. D'autres projets, validés, sont en attente de finalisation et contractualisation (l'Hay-Villejuif, Kremlin-Bicêtre).

La convention-cadre ANRU pour l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11) a également été signée en 2020. Il s'agit de la première des conventions-cadres territoriales signées en Ile de France.

Pour mémoire, sur les phases d'étude et de préfiguration, 20 millions d'euros avaient déjà été investies sur la période 2017-2020, dont 6,9 millions de subventions de ľANRU.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 29 janvier 2021 a défini les modalités de mobilisation des mesures issues du plan de relance et annoncé des mesures nouvelles au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires (3,3 Mds, dont 1,1 au titre du Plan de relance) particulièrement concernés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Les moyens d'action de l'ANRU ont ainsi été renforcés, à hauteur de 2 milliards au niveau national, visant un double objectif:

- → répondre et accompagner les projets qui n'étaient pas encore au stade de la validation pour des raisons de complexité et de forts enjeux (Bois l'Abbé - Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne);
- → compléter les engagements lorsqu'il y avait des clauses de revoyure (Mont Mesly Créteil).

Assurer l'accès à un logement décent et lutter contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne constitue une priorité gouvernementale déclinée localement. Protéger les personnes les plus vulnérables, permettre à chacun de disposer d'un logement compatible avec les exigences de dignité et de sécurité, réagir avec efficacité aux situations d'insalubrité ou de péril sont des enjeux forts qui mobilisent de nombreux acteurs, au premier rang desquels l'État et les collectivités.

Le parc privé potentiellement indigne dans le Val-de-Marne est estimé à 4,2% des résidences principales privées (17 000 logements). Le risque de saturnisme au sein du parc privé est, quant à lui, évalué à 5,1% des logements (part des logements construits avant 1949 avec des enfants de moins de 6 ans).

En 2020, malgré la crise Covid, 4,6 M€ de subventions ANAH ont été octroyées dans le Val-de-Marne grâce aux différentes opérations de rénovation de l'habitat, pour 756 logements privés améliorés.



Chiffres clés 2020

arrêtés préfectoraux d'insalubrité

signalements pour saturnisme

4,6M€

de subventions ANAH pour 756 logements privés améliorés

263

logements aidés sur budgets ANAH pour l'habitat indigne ou dégradé

Encourager la transition écologique et énergétique

Focus sur le Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Grand Orly Seine Bièvre

Le contrat de Transition Écologique (CTE) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) est une démarche co-construite entre les services de l'État, les services de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et des acteurs privés sur un territoire déjà reconnu « Territoire d'Industrie » en 2019.

Le CTE GOSB s'articule autour d'un « fil rouge » porteur de deux séries d'actions : une partie concerne la production d'énergies propres, l'autre s'inscrit dans la recherche de solutions d'avenir en matière de mobilité sur le territoire.

Signé le 6 février 2020 à l'issue du « Séminaire Urgence Climat » conduit par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et en présence de Mme WARGON, Ministre déléguée chargée du Logement, le CTE constitue une démarche évolutive. Ainsi, plusieurs autres actions vont continuer à faire l'objet de réflexions pour pouvoir, à terme, venir s'ajouter au contrat en s'inscrivant notamment dans le cadre des appels à projets du Plan France Relance.

Focus sur le Plan Vélo

Depuis 2018, le Plan « Vélo et mobilités actives », mis en œuvre par l'État et pérennisé dans le cadre du plan de relance, porte l'ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière des Français. Il a pour objectif de tripler l'utilisation du vélo d'ici 2024, en passant de 3 à 9 % du total des déplacements quotidiens des Français. Avec la crise sanitaire, l'usage du vélo s'est particulièrement développé et la fréquentation des pistes cyclables a ainsi très largement progressé notamment en Île-de-France. En 2020, un doublement de la fréquentation des aménagements cyclables y a été mesuré lors de la période estivale par rapport à 2019. Afin d'accompagner le développement d'aménagements cyclables, l'Etat a mis en place un fonds mobilités actives de 350M€ sur 7 ans mobilisé dans le cadre d'appels à projets visant à soutenir l'investissement des collectivités. Dans le Val-de-Marne, sept projets ont d'ores et déjà été soutenus par l'État pour un montant de subvention de près de 8,4 M€ et d'autres appels à projets interviendront prochainement.

Par ailleurs, la crise sanitaire a conduit en 2020 à des réflexions sur les modes de déplacements permettant de diminuer les risques de contamination. Le développement de l'utilisation du vélo est apparu comme une solution afin de limiter les contacts dans les transports en commun et d'éviter un recours massif à la voiture qui engendrerait l'engorgement du réseau routier et la détérioration de la qualité de l'air. Le développement de l'utilisation du vélo a été intégré au plan de déconfinement au niveau régional, piloté par l'Etat. Pour permettre le développement rapide de ce mode de transport, la sécurisation de sa pratique est rapidement apparue comme nécessaire. L'Etat a ainsi accompagné et coordonné l'action des gestionnaires

de voirie afin de faciliter la mise en oeuvre d'un réseau cohérent de pistes cyclables temporaires à l'échelle régionale. Certaines de ces pistes cyclables ont vocation à être pérennisées, compte-tenu de leur niveau de fréquentation, avec un accompagnement financier de l'Etat.

Enfin, le plan vélo comporte d'autres actions dont le dispositif de réparation « Coup de pouce vélo » qui bénéficie, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, d'une augmentation de 20 M€ du budget attribué (80 millions d'euros au total) permettant d'aider ainsi en tout plus d'1 million de cyclistes à donner une seconde vie à leur vélo.



Focus sur le programme Habiter Mieux

Un programme national ANAH de lutte pour l'amélioration énergétique qui concourt aux économies d'énergie, s'adresse principalement à des publics en « précarité énergétique » pour lesquels les aides de droit commun et le système de crédit d'impôt (CITE, éco-PTZ...) ne suffisent pas à enclencher la décision de rénovation et nécessitent une réponse spécifique. Les travaux concernés par ces aides peuvent concerner l'isolation thermique, la réalisation ou la réfection de l'étanchéité des pièces humides, l'installation du chauffage individuel et collectif, etc.

Ce programme a été fortement renforcé depuis fin 2020, avec notamment le développement du dispositif « Ma Prime Renov », porté par l'ANAH et abondé dans le cadre du Plan de relance.

En 2020, la délégation Anah du Val-de-Marne a attribué 2,8 M€ d'aides sur le programme Habiter Mieux qui ont bénéficié à 493 logements dont :

- → 295 logements de propriétaires occupants ;
- → 7 logements de propriétaires bailleurs ;
- → 191 logements rénovés en parties communes de copropriétés.

Mobiliser tous les acteurs du service public de l'emploi en faveur de l'inclusion professionnelle

Les services et opérateurs de l'État se sont adaptés à la situation

La crise sanitaire a nécessité une profonde adaptation des services publics de l'emploi :

- → développement d'actions en direction des usagers, en anticipation de leurs besoins, pour leur éviter au maximum de se déplacer pendant le confinement total;
- → développement des services « à distance » : mobilisation accrue de permanences téléphoniques et de la visioconférence mise en place par les prestataires (des organismes de formation et des organismes qui assurent des prestations sur le projet et/ou la recherche d'emploi) de solutions dématérialisées pour les services et la formation :
- → prêt gratuit de tablettes à destination des demandeurs d'emplois non équipés souhaitant suivre des formations à distance.

L'activité des agences de Pôle emploi dans le Val-de-Marne s'est adaptée en fonction des périodes et des priorités. Au total, les équipes ont réalisé 138 901 entretiens en 2020 et ont permis à 17 213 demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation.

Le traitement des demandes d'allocations chômage a pu, grâce au développement du télétravail, s'effectuer dans les délais pour 91% des dossiers. Au total, 912 millions d'euros ont été versés en 2020 dans le Val-de-Marne à ce titre.

Les opérations de recrutement se sont poursuivies, en agence, en entreprise ou à distance en 2020 les équipes ont permis 322 rencontres entre recruteurs et personnes en recherche d'emploi.

Des conseillers volontaires ont réalisé des opérations ponctuelles « coup de poing » au profit de l'APHP, de l'ARS, pour mobiliser parmi les demandeurs d'emploi toutes les forces disponibles en appui du secteur hospitalier. Au total, 60 682 demandeurs d'emploi ont pu retrouver un emploi au cours de l'année.

Les services et opérateurs de l'État ont préparé la reprise

En septembre 2020, 14 conseillers supplémentaires ont renforcé les équipes de pôle emploi pour augmenter les capacités à accompagner de manière intensive des jeunes en recherche d'emploi. Toutes les agences, deux fois par mois, ont mis en œuvre des actions de découverte des métiers, de promotion de la formation ou de recrutement entièrement dédiées aux jeunes, pour que chacun d'entre eux puisse trouver une solution. demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont ainsi été recrutés en emplois francs.

Pôle emploi Val-de-Marne s'est engagé dans la mobilisation en faveur de l'alternance, grâce notamment aux solutions techniques de salons en ligne, pour faciliter la rencontre de jeunes en recherche de contrats d'alternance et d'entreprises intéressées.

Ces actions se renforcent en 2021, pour que les entreprises trouvent les compétences dont elles ont besoin lors de la sortie de crise. Les personnes en recherche d'emploi du Val-de-Marne auront à leur disposition

PREPARER L'AVENIR : UNE ACTION DETERMINEE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AMPLIFIEE AVEC LE PLAN FRANCE RELANCE

plus de 15 000 places en formation, pour développer leurs compétences. Plus de 3000 aides à l'embauche seront disponibles pour les entreprises souhaitant participer à une société plus inclusive en aidant notamment à l'insertion professionnelle des jeunes. Les conventions signées ou à venir avec les partenaires (CCI, CMA, MEDEF 93-94, Fédération du Bâtiment Grand Paris entre autres) vont concourir à cette dynamique en faveur de la reprise.



Abdel-Kader Guerza, Préfet délégué pour l'égalité des chances, lors d'une réunion sur les emplois francs en novembre 2020

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Dans la dynamique du Pacte Ambition pour l'IAE de septembre 2019, le nombre de structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE) augmente. Il est passé de 39 à 48 SIAE en 2020 pour un budget total de 9,8 M€. 2 chantiers éducatifs ont été mis en place au bénéfice de jeunes de moins de 26 ans accompagnés par des clubs de prévention spécialisés. En 2020, 2 099 demandeurs d'emploi éligibles à l'IAE ont été recrutés et ont bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel au sein des SIAE pour faciliter leur embauche auprès des entreprises. 60% des personnes en insertion sorties du dispositif ont retrouvé un emploi ou suivi une formation.

Pour compenser la perte d'activité et supporter les charges courantes malgré la crise sanitaire, les SIAE du département ont bénéficié d'une aide exceptionnelle d'urgence pour plus de 900 k€.

Pour relancer leur activité suite au confinement, un appel à projet a été lancé en novembre 2020. 23 SIAE ont bénéficié d'une aide relevant soit du développement, de l'investissement, du conseil et/ou au démarrage, pour plus de 900 k€, versés en janvier 2021. Grâce à cette aide qui s'inscrit dans le plan de relance, les SIAE envisagent de recruter en 2021, 138 demandeurs d'emploi supplémentaires.

Le plan 1 jeune 1 solution (1J1S), un outil phare du plan France relance

Lancé à l'été 2020, ce plan vise à offrir une solution à chaque jeune. Doté d'une enveloppe initiale de plus de 6,5 milliards d'euros, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche pour les entreprises, formations, accompagnements, aides financières pour les jeunes en difficulté portées notamment par les 11 missions locales du Val-de-Marne. Les nombreux outils disponibles constituent tant une opportunité pour l'emploi des jeunes qu'un puissant outil de relance pour les entreprises.



1 jeune/1 solution dans le Val-de-Marne



Dispositifs d'accompagnement vers l'emploi portés par les missions locales



1 253

entrées en garantie jeune pour les plus fragiles



6 198

entrées
en parcours
contractualisé
d'accompagnement
vers l'emploi et
l'autonomie
(PACEA)

Emplois aidés dans le secteur non marchand

166

parcours emploi compétences (PEC) soit 110% d'atteinte des objectifs Emplois aidés dans le secteur marchand

4 228

aides à
l'embauche
demandées
depuis le début
du dispositif, 69
emplois francs
plus et 63 contrats
initiatives emplois
(CIE) signés



L'apprentissage

Dans le cadre du plan de relance et d'1 jeune 1 solution, le Gouvernement a mis en place en 2020 une aide exceptionnelle à l'apprentissage : 5 952 apprentis Val-demarnais en ont bénéficié depuis sa création. Dix évènements de promotion des aides à l'alternance ont été organisés par la DIRECCTE 94 entre septembre et décembre 2020.

Mise en place de classes de préparation à l'apprentissage

Les prépas-apprentissage sont financées par la DIRECCTE dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) et ont vocation à faire monter en compétences des jeunes qui n'ont pas d'emploi, d'études ni de formation afin de leur permettre d'entrer en apprentissage. Dix-sept classes préparatoires dans divers secteurs d'activité sont financées. Un travail de communication, de visite de sites et de mobilisation des prescripteurs a été engagé en 2020 afin de faire connaître ce dispositif innovant.

Actions de mise en relation offre / demande d'apprentissage lors d'apprentissage-coachings 25 sessions de recrutements ont été organisées en 2020, elles ont permis d'orienter dès la rentrée scolaire les jeunes demandeurs d'apprentissage vers un employeur.

Accompagnement des jeunes sortants de centre de formation des apprentis après 6 mois sans employeurs

Une cellule départementale de suivi des jeunes a été mis en place afin de les accompagner individuellement dans leur recherche d'apprentissage.



L'implication des missions locales dans la mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans et l'accompagnement des décrocheurs

Chaque année, de nombreux jeunes quittent le système scolaire sans qualification. L'obligation de formation vise à éviter le décrochage en agissant avant la rupture scolaire ou, lorsque celle-ci est avérée, à « sécuriser » le parcours du jeune en permettant une intervention rapide des réseaux de l'éducation nationale et des missions locales. L'obligation vaut ainsi tant pour le jeune lui-même, que pour les pouvoirs publics et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'obligation de formation marque ainsi une évolution majeure des pratiques éducatives et d'accompagnement des jeunes.

L'action concertée de la DIRECCTE et de la DSDEN menée depuis la rentrée 2020 dans le département a permis de redynamiser et de réorganiser les 11 plateformes de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD) afin d'accentuer la dynamique partenariale. Cette action collective est guidée par un meilleur repérage et accompagnement du jeune, en facilitant la connaissance des différents dispositifs existants, par la proposition d'un parcours individualisé et adapté.



Martine Laquièze, Sous-préfète de l'Hay-les-Roses, à la mission locale de Vitry-sur-Seine en décembre 2020

Les politiques publiques de l'emploi en faveur des personnes en situation de handicap

Les entreprises adaptées et le handicap

Avec 55% minimum de personnes en situation de handicap, l'entreprise adaptée a pour vocation de soutenir l'identification ou la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé, et d'accompagner la réalisation de ce projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec les autres employeurs. Il s'agit d'activer le triptyque « emploi-accompagnement-formation » selon les besoins et les capacités de chaque salarié en vue d'un accès durable à l'emploi.

Pour mener à bien cet accompagnement, les entreprises adaptées bénéficient d'aides financières de l'État, visant à compenser les conséquences du handicap, soutenir les actions engagées liées à l'emploi des travailleurs handicapés dans les conditions du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État.

En 2020, les 10 Entreprises Adaptées (EA) du Val-de-Marne ont été conventionnées pour 324 ETP, soit un montant total de 5 M€. Par ailleurs, 2 entreprises sont agréées CDD dit « Tremplin » pour 39 ETP, pour un montant de presque 600 k€. Cette expérimentation a pour objectif de renforcer l'accompagnement professionnel et la formation des salariés en situation de handicap.

Les EA ont également bénéficié d'aides dans le cadre de la crise sanitaire à hauteur de 500 k€ pour consolider et accompagner leur changement d'échelle. A titre d'illustration, aides à l'investissement ont financé des projets de production de masques inclusifs, l'achat de matériel électrique et du développement commercial.

Les accords agréés en faveur des travailleurs handicapés

L'employeur peut s'acquitter de son obligation d'emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) à travers la conclusion d'un accord agréé prévoyant la mise en œuvre d'un programme pluriannuel (une durée maximale de trois ans) en faveur des travailleurs handicapés.

Négociés par les partenaires sociaux, accords permettent à l'entreprise d'internaliser la contribution financière pour mettre en œuvre des actions d'insertion et d'embauche ou de maintien en emploi.

Les services de l'Etat signent ces accords et en assurent un suivi.

Dans le département du Val-de-Marne, 4 accords ont été agréés en 2020.

Les entreprises inclusives

Le 17 juillet 2018, le Président de la République a lancé l'initiative « la France, une chance. Les entreprises s'engagent » auprès de 100 entreprises engagées en faveur de l'insertion. Cette action est étendue dans chaque département qui doit se doter de son propre réseau composé d'entreprises volontaires. Le réseau départemental du Val-de-Marne a été lancé en novembre 2019 et compte désormais 74 entreprises. L'initiative est portée à la fois par les services de l'Etat, dont la DIRECCTE/DRIEETS 94 et la Mission Locale des Bords de Marne, qui identifient et accompagnent les entreprises. Le club des entreprises inclusives bénéficie également de l'appui de Pôle emploi, de Bluelink, entreprise leader du club ainsi que de la CCI.

Cette initiative repose sur le constat que les entreprises peuvent participer au travers de leurs engagements à l'intérêt général et à la cohésion sociale. L'idée est de co-construire des objectifs spécifiques entre les services de l'Etat et chaque entreprise, en mettant l'accent sur les dispositifs existants (stages, apprentissages, parrainages...) et/ou sur les publics (jeunes, bénéficiaires du revenu de solidarité active, habitants des quartiers prioritaires, détenus, travailleurs handicapés, réfugiés).

Chaque entreprise s'engage volontairement dans une démarche d'échange, de coopération et de mise en réseaux. Elle signe alors une charte d'engagement. Le champ des possibles est vaste et c'est l'entreprise qui donne l'orientation qu'elle souhaite donner à ses engagements, en fonction de ses convictions, de ses valeurs, de ses spécificités et de son modèle économique et social.

Cet enjeu de l'inclusion a pris un sens tout particulier en cette période de Covid et de difficultés économiques. L'objectif des entreprises inclusives est de se rassembler, partager et agir. Le club organise des rendez-vous en ligne pour favoriser l'inclusion par l'emploi avec des témoignages d'experts et d'entrepreneurs engagés mais aussi des forums de l'emploi « digitaux ».



Oeuvrer en faveur de l'égalité des chances

Le département du Val-de-Marne fait partie des départements franciliens dans lesquels le Gouvernement a décidé de nommer à l'été 2020 un Préfet délégué pour l'égalité des chances, au regard des enjeux en matière de cohésion sociale.

Politique de la ville / Éducation prioritaire – La réussite scolaire de tous

L'État s'engage en faveur de la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes. Ainsi, dans le 1er degré la recherche systématique de l'équité sur l'ensemble départemental doit garantir une meilleure efficacité de l'enseignement pédagogique au bénéfice de la réussite de tous. Ainsi, pour la rentrée 2020, 48 postes supplémentaires ont été alloués au département du Val-de-Marne alors même qu'une baisse de 294 élèves a été constatée.

En matière d'éducation prioritaire, la totalité des écoles élémentaires en REP (réseau d'éducation prioritaire) et REP+ bénéficient du dédoublement des classes de CP et CE1. Les moyens attribués ont également permis le dédoublement des classes de grande section en REP+. Les 14 Programmes de réussite éducative (PRE) du département améliorent le repérage des difficultés et proposent une prise en charge individualisée en lien avec tous les partenaires intéressés. Pendant la crise sanitaire, les PRE, via leurs référents de parcours, ont maintenu des contacts réguliers avec les familles, en équipant les jeunes d'outils numériques et en poursuivant l'orientation vers différents partenaires.

En 2020, le Val-de-Marne compte 4 cités éducatives. dont une labellisation Ce Villeneuve-Saint-Georges. dispositif permet de développer les synergies et ainsi de créer un écosystème éducatif ses composantes, dans toutes l'objectif étant de proposer à chaque élève un parcours, adapté, individualisé, et continu.

Ainsi, les 4 projets visent à articuler les temps scolaires, péri et extra-scolaires et proposent notamment un accompagnement élèves temporairement exclus décrocheurs, un soutien à la parentalité et un travail sur le projet professionnel...

L'articulation entre ces différents dispositifs (incluant les Plans régionaux d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), les cordées de la réussite,...) promeut un suivi particulier du jeune sur le long terme. Un webinaire sur la réussite éducative dans le Val-de-Marne a permis de valoriser cette dynamique partenariale début 2021 en partageant les bonnes pratiques tout en suscitant les échanges avec



Le dispositif « petits déjeuners »

L'objectif du dispositif est double :

- → participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- → former les élèves à une éducation à l'alimentation par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif accompagnant cette distribution.

En 2020, trois communes du Val de Marne ont signé des conventions pour la mise en œuvre du dispositif sur leur territoire : Orly, Créteil et Bonneuil-sur-Marne. Un dialogue avec les collectivités territoriales devrait permettre l'extension du dispositif.

Intégration, citoyenneté et laïcité

Egalité femmes-hommes

Le budget consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est élevé à 310 000 euros en 2020 et a permis le financement de 23 actions, dont la formation « Elles osent ! », par laquelle la structure « Les Créations Omnivores » accompagne les femmes les plus éloignées de l'emploi et résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ou quartiers de veille active. Ainsi, 52 femmes éloignées de l'emploi ont été accompagnées en 2020, en lien avec les acteurs institutionnels de l'emploi, afin de les encourager à un retour vers l'emploi ou à développer un projet d'entrepreneuriat.

Au sein même des services de l'État, les formations au Budget intégrant l'égalité (CRPVE) à destination des chefs de projet Politique de la ville et des associations porteuses de projets ont sensibilisé plus de 20 personnes à la promotion d'une réflexion d'intégration de la notion de genre aux politiques publiques, et au financement des actions.

En parallèle, des initiatives sont lancées afin d'améliorer la prise en charge des femmes : mise en place de structure d'accueil et d'information généraliste, accès aux soins des plus précaires, accompagnement vers le logement et l'emploi des victimes de violences...

Intégration des populations étrangères

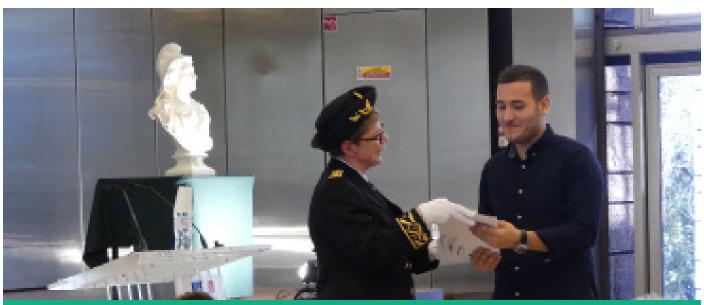
2 100 personnes en moyenne sont reçues sur rendez-vous chaque semaine par les services de la préfecture (1 600 au séjour, 400 aux naturalisations, 100 à l'asile) qui ont délivré 47 460 titres en 2020. Le guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA) du Val-de-Marne, composé d'agents de la préfecture et de l'OFII, propose, quant à lui, 29 rendez-vous par jour, ainsi que des entretiens d'évaluation des demandeurs d'asile en vue de l'octroi des conditions matérielles d'accueil (CMA) comprenant : une aide financière, un hébergement quand cela est possible, un accompagnement dans les démarches administratives.

Durant les deux confinements de 2020, une plateforme téléphonique gratuite a fonctionné chaque jour de 9h à 12h. Assurée par des agents de l'OFII en télétravail, cette permanence a permis aux demandeurs d'asile de poser leurs questions sur les démarches administratives et les problèmes liés au paiement de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). En moyenne 50 appels/ jour ont pu ainsi être traités.

Parallèlement une permanence mail a été assurée quotidiennement donnant la possibilité aux demandeurs d'asile de soumettre leurs problématiques par écrit. En moyenne, 70 sollicitations mails/jour ont été reçues et traitées.

Enfin, 50 rendez-vous étaient délivrés chaque semaine dans les bureaux de la direction territoriale de l'OFII maintenus ouverts pour permettre aux demandeurs d'asile de venir récupérer une nouvelle carte de paiement ADA en remplacement de l'ancienne, perdue, volée ou bloquée.

Fort des enseignements tirés dυ lors DT OFII premier confinement, la et le GUDA ont poursuivi lors du 2ème confinement de l'automne, l'intégralité de leurs actions au service des demandeurs d'asile du département.



Mireille Larrède, Secrétaire générale, a présidé une cérémonie de naturalisations en mars 2020

Garantir un parcours d'intégration à chaque primo-arrivant

En 2020, 4 395 contrats d'intégration républicaine ont été signés, c'est-à-dire l'engagement de tout étranger admis au séjour dans un parcours d'intégration républicaine visant à favoriser son autonomie et son intégration, 30% concernaient des personnes bénéficiant de la protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire).

De manière complémentaire aux ateliers et formations initiales (formations civique et linguistique) proposés par l'OFII dans le cadre du CIR, les services de l'Etat apportent un soutien financier aux acteurs départementaux proposant des actions d'intégration des personnes primo-arrivantes et réfugiés, par le biais d'un appel à projets lancé chaque année.

L'enveloppe départementale, de plus d'1,4 M € en 2020, a permis ainsi de financer des actions principalement tournées vers les thématiques suivantes :

- → l'apprentissage linguistique, préalable nécessaire à toute démarche d'intégration ;
- → l'accompagnement social global des personnes, en identifiant individuelle leurs besoins, et en ajustant les réponses au cas par cas, en les aidant à accéder à leurs droits ;
- → l'insertion professionnelle, premier vecteur d'intégration, par l'autonomie financière et la socialisation qu'elle permet.

Malgré le contexte sanitaire difficile, l'appel à projets départemental 2020, dont le calendrier a été assoupli, a permis de maintenir les actions des partenaires, qui ont fait de leur côté de nombreux efforts pour adapter leurs modalités d'intervention auprès des publics. 13 actions nouvelles ont pu être financées en 2020, pour un total de 86 actions, portées par plus d'une cinquantaine d'acteurs de l'intégration (50 structures associatives, 6 collectivités territoriales, et une entreprise).

D'une manière générale, dans le cadre de la charte du 5 avril 2019 relative à l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, l'OFII développe son partenariat avec les services publics de l'emploi en vue d'améliorer l'orientation des signataires du CIR vers l'ensemble des dispositifs favorisant leur insertion professionnelle (Pôle-Emploi, missions locales, programme de service civique pour l'accueil et l'intégration des jeunes étrangers VOLONT'R, programme Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi - HOPE, programme Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi - EMILE, PIAL...) et sociale (dispositif Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, actions socio-linguistiques).

Inclusion sociale et professionnelle

Le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

Suite au lancement par le Gouvernement fin 2018 du plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, une convention entre l'État et le Conseil départemental du Val-de-Marne a été signée le 26 juin 2019.

Un comité de suivi de la convention s'est tenu le 2 mars 2020, ainsi qu'une réunion partenariale le 6 juillet 2020. Ces rencontres ont rassemblé les services de l'État et ceux du Conseil départemental, et ont permis de constater la vraie dynamique enclenchée grâce à ce processus. En effet, cette contractualisation permet à la fois d'amplifier des actions existantes et de mettre en place des actions à titre expérimental, pour mieux lutter contre la pauvreté et améliorer l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. L'avenant pour l'année 2020 a été signé le 30 septembre 2020. Il correspond à la poursuite des projets initiés en 2019 et à l'intégration de 6 nouvelles actions, pour un total de 22 actions contractualisées : 7 dites « socles » (obligatoires) et 15 actions dites « d'initiative locale » plus spécifiques au département du Val-de-Marne.

Le montant de la participation de l'État qui était de 1 384 411 € en 2019, est passé à 2 882 598 € en 2020 (comprenant l'intégration des financements du Fonds d'Appui pour l'Insertion - FAPI).

La majorité des crédits d'appui de l'État ont été affectés aux actions « socles », qui portent les engagements suivants :

- → prévenir les « sorties sèches » de l'Aide Sociale à l'Enfance des jeunes majeurs ;
- → repérer et proposer des actions d'accompagnement en direction des enfants présents dans des bidonvilles ou campements, par la mise en œuvre de maraudes mixtes Conseil départemental / Etat ;
- → améliorer l'accueil inconditionnel et l'accès aux droits des personnes en difficultés ;
- → développer les actions et les instances visant à coordonner les parcours des bénéficiaires du RSA, réduire les délais d'orientation de ces derniers et mieux les accompagner vers et dans l'emploi ;
- → contribuer à améliorer la formation des travailleurs sociaux.



Appel à projets France Relance relatif au soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Les relations entre les services préfectoraux et le Commissariat régional à la lutte contre la pauvreté ont été dévelopées. Face aux besoins croissants d'aide alimentaire, et notamment de nouveaux publics tels que les étudiants, le renforcement de la coordination départementale des associations a permis sur une réponse structurée et partenariale aux besoins identifiés sur le territoire et permis le financement de 4 projets début 2021, pour un montant de 665 908 €.

- → plateforme alimentaire partagée (Emmaüs Solidarités en collaboration avec la Croix-Rouge française et le Secours Populaire français) avec un entrepôt de stockage et des moyens logistiques mis en commun (495 000 €) : un camion de 20 mètres cube avec hayon, permettant la collecte de denrées ; un véhicule dit « Solidaribus », camion aménagé avec un espace d'échange et d'animation et une réserve pour les denrées, permettant aux associations de faire de « l'aller-vers »
- → développement de points de vente de paniers dans les QPV (ANDES, épiceries solidaires) afin de proposer aux habitants en situation de précarité des paniers de fruits et légumes frais ainsi que des paniers « anti-gaspi » en partenariat avec l'application « Too Good To Go » (60 908 €);
- → création d'un espace de vie sociale (La Grande Ourse) à Villejuif (60 000 €);
- → développement des actions d'accompagnement pour l'accès au droit et au soin des exilées en grande précarité (Le Comède) en leur offrant un accompagnement pluridisciplinaire (50 000 €).



La prise en charge des habitants de campements

Mise en place d'actions de santé dans plusieurs campements roumanophones du département avec Première urgence internationale : Bonneuil, Villejuif, Choisy, Sucy, L'Hay-les-Roses, Vitry-sur-Seine, Valenton, Ivry durant le premier confinement et les villes de Créteil, Bonneuil, Villejuif, Champigny durant le 2ème confinement. Au total, les interventions ont concerné 19 sites. 473 personnes ont été sensibilisées aux gestes barrières, 399 masques ont été distribués, 128 personnes ont été suivies pour de la médiation et 5 entretiens psycho-sociaux ont été réalisés.

PARTIE 3

PREPARER L'AVENIR : UNE ACTION DETERMINEE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AMPLIFIEE AVEC LE PLAN FRANCE RELANCE

Faciliter l'accès aux services publics via le déploiement de l'offre France services

Alors même que le département ne comptait aucune structure en 2019, 6 maisons France Services ont été labellisées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en 2020 : la 1ère à la Sous-préfecture de Nogent-sur-Marne, puis celle de l'Escale à Villierssur-Marne au sein d'un bâtiment communal, à Bonneuil-sur-Marne, à Champigny-sur-Marne et à Chennevières implantées au sein d'un bureau de poste et celle du Plateau Briard constituée en « guichet unique » à la mairie de Santeny.

Ces structures proposent notamment une large offre de services : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité sociale Agricole (MSA), l'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Poste, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), les impôts (DDFIP), le ministère de la justice (accès aux droits), le ministère de l'intérieur hors démarche « droit des étrangers ». Selon les besoins, certaines structures organisent des permanences dans les espaces, ou proposent une aide à distance. L'objectif est de déployer 14 structures sur le département d'ici 2022.

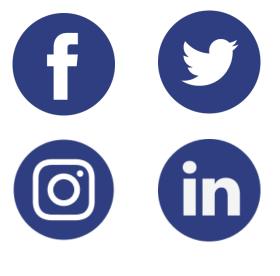
Au 1er semestre 2021, 11 sont désormais labellisées, l'objectif étant d'assurer le meilleur maillage possible sur l'ensemble du département et de développer les partenariats, en s'appuyant notamment sur les missions locales et le nouveau dispositif des conseillers numériques.



Bachir Bakhti, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne, aux côtés de Nathalie Morin, Directrice Départementale des Finances Publiques lors de l'inauguration de la première maison France Services à Nogent-sur-Marne, en janvier 2020



NOUS SUIVRE



www.val-de-marne.gouv.fr